

La guerre contre la langue bretonne : les exploits de la France des doigts de l'homme en Bretagne. La langue kabyle va-t-elle subir le même sort, pour être remplacée par une langue étrangère ?

On se demande si les faits que je rapporte ici sont réels, tant ils sont effarants. Rassurez – vous : ma réputation d'honnête homme est intacte, à quatre vingts ans passés. C'est mon honnêteté intransigeante qui m'a valu, depuis plus de vingt ans, d'être inscrit sur une liste noire, par notre bonne république des droits de l'homme, c'est à dire exclu de m'exprimer dans le moindre merdia français et breton, dont Ouest – Torche et Télé – crasse .. Je vais d'ailleurs vous donner les moyens de savoir si ce que je dis est vrai, en vous fournissant les références pour les vérifier vous-même dans Internet, ce qui ne vous demandera que peu d'efforts.

Les faits ci-après se déroulent en Bretagne peu de temps après l'instauration de l'enseignement obligatoire - en français, bien entendu – par les lois de Jules Ferry (le 28 mars 1882), aggravées par Emile Combes, ancien séminariste, président du Conseil des ministres en 1902. Ce brave homme invente l'hallucinant concept « *d'usage abusif du breton* », pour empêcher qu'il soit utilisé par les curés et les religieux dans les prêches et l'enseignement du catéchisme aux enfants (!). (Fanch Broudic, *L'interdiction du breton en 1902*, Spézet 1997, éditions Coop Breizh).

Le pire, sans doute, dans ce pays traditionnellement très religieux : priver les enfants de confirmation, et même de communion, s'ils ne connaissent pas suffisamment le Français, selon les critères fixés à Paris.. Emile Combes : encore un grand « cerveau » français, tel que la France sait les fabriquer : Hollande, Chirac, Ayrault .. Précédemment « ministre » des cultes, étant arrivé au pouvoir en 1902, il interdit aux prêtres de s'adresser à leurs fidèles dans la seule langue qu'ils comprennent. La langue du colonisateur, idiome étranger, que personne ne comprend dans les campagnes, est dénommée, à l'usage des Bretons, « langue nationale » dans un pays qui en possède une, bien avant les français, tandis que le breton est dénommé – en Bretagne – langue étrangère ! On s'autorise à inverser l'ordre des facteurs ; c'est répugnant, ce sont les méthodes françaises, elles n'ont pas changé (!).

Des journalistes, des hommes politiques connus, que l'on avait cru sains d'esprits, préconisent des mesures extrêmes : « *Il faut frapper les curés* » ; « *tapons dessus, de toute la rigueur des lois, de tous les poings des gendarmes* » (*La Lanterne*) ; « *il faut prendre des mesures énergiques, sans hésiter* » ; « *il faut utiliser des commissaires de police courageux, des préfets, des magistrats, des fonctionnaires républicains pour entreprendre la colonisation de la Bretagne* » (!) ; « *il faut faire totalement disparaître la langue bretonne* » (de Monzie, ministre, 1925) ; « *la seule réponse, est d'emprisonner tous ceux qui formulent les revendications linguistiques bretonnes* » (Albert Dalimier, ministre du travail, 1932).

Incroyable, mais **VRAI**.

Ce ne sont pas des menaces. Les gendarmes de la république, payés par les impôts bretons pour interdire aux enfants de parler la langue bi-millénaire de leurs ancêtres, sont appelés en renfort pour cette sale besogne. Un article, parmi d'autres, paraît dans le journal LA CROIX, EN 1902, et relate les œuvres des gendarmes dans des termes effrayants :

« *A la suite de nouveaux ordres, les brigades de gendarmerie du Finistère sont allées procéder à des enquêtes à Hanvec, Rumengol, Milizac, L'Hôpital-Camfront, Tréouergat, Plouider, Goulven, Coat-Méal, Guipronvel, Bourg-Blanc, et Loc-Eguiner, pour s'assurer si les curés et les desservants font le catéchisme en français ou en breton, aux enfants de la première communion. Les gendarmes ont interrogé les curés et les desservants, qui leur ont déclaré qu'aux enfants qui comprenaient le*

français, ils faisaient le catéchisme en Français, mais qu'à ceux qui ne comprenaient que le breton, ils le faisaient en breton. Voilà M. COMBES, président du conseil, renseigné une fois de plus ! «

Il n'est pas d'actes orduriers que le gouvernement français n'ait perpétrés pour massacrer la langue bretonne : interdiction de parler la langue, punitions de toutes natures, humiliations, interdiction d'accéder à de nombreuses professions sans prouver qu'on parle la langue française – c'est-à-dire de gagner sa vie -, insultes (jusqu'à aujourd'hui : voyez Mélenchon : « *les écoles Diwan* (qui enseignent la langue bretonne, *sont des sectes* » (!), manœuvres d'un racisme écoeurant, dénigrement de la langue bimillénaire, privations de salaires pour les prêtres ... la liste n'est pas close.

François Vallée, linguiste éminent a le courage d'invectiver Emile Combes et de le traiter de sale crapaud, ce qu'il est, en effet.

Cette sorte de courage a disparu de Bretagne.

On croyait que le temps avait effacé ces crimes. Par bonheur, on en retrouve la trace un peu partout. Ils n'ont jamais fait partie des discours de M. M. Le Drian, Ayrault, Poignant et autres, pas davantage de ceux de Johanna Rolland, maire de Nantes . Pas davantage de ceux de M.M. Molac et le Fur, qui ont disposé de la tribune de l'assemblée nationale depuis de longues années, et qui, héroïquement, ont poussé leur audace guerrière à prononcer **deux phrases en breton**, du haut de leur perchoir, devant des amphithéâtres vides. Aucun député « breton » ne les a d'ailleurs soutenus, ni bien sûr Jean-Yves Le Drian, ex-président du conseil régional de Bretagne, alors ministre des armées. ! Ni bien sûr M. Edwy Plénel, nantais connu, qui dénonce quotidiennement les exactions des membres du gouvernement français, mais n'a jamais parlé dans son journal des 5000 Bretons noyés dans la Loire par les armées françaises en 1793 et 1794, ni des femmes dont les organes génitaux furent éclatés par des décharges de fusil, pour éviter qu'elles ne donnent naissances à des brigands, - c'est-à-dire à des Bretons, puisque cela se passe à Nantes et en Vendée -, ni des femmes enceintes écrasées sous des pressoirs à raisin, ni des femmes éventrées pour éliminer les fœtus qu'elles portnt dans leurs ventres, et pour y mettre de l'avoine pour les chevaux. (Nous devons ces révélations à Reynald Secher, exclu comme moi de tous les merdias, en dépit de sa notoriété désormais internationale : voir les nombreux ouvrages que ce chercheur éminent a écrit sur les crimes commis à Nantes et en Vendée, ouvrages sans lesquels on serait sans doute encore dans l'ignorance de ce qui s'y est passé. Sécher a soutenu sa thèse de doctorat en Sorbonne, en 1985, ce qui lui vaut d'être encore persécuté aujourd'hui!) (Voir les nombreuses références sur cet historien sur la toile).

Deux anecdotes effrayantes :

Les enfants aux licous. J'ai relevé cette histoire dans la relation qu'en a faite l'un des petit-fils des victimes dans Internet.

En cette époque, dans un village du nord de la Bretagne, au début de l'année scolaire, on attachait les jeunes enfants inscrits dans les écoles locales – ceux qui ne parlaient pas encore le français – à des licous, ceux qui servaient aux bœufs, aux ânes et aux mules pout trainer les charrues dans les champs, ou les charriots sur les routes. On les promenait ainsi jusqu'au bout du village, sous les quolibets des habitants – dont le maire et le curé -, pour les préparer aux généreuses méthodes par lesquelles la république des droits de l'homme se préparait à leur enseigner la langue des langues, l'universelle, la seule, la merveilleuse, l'unique, celle qui avait apporté, par son génie la Liberté à l'espèce humaine : la langue française !

Or cette année là, un homme du village, se dirigeant vers le centre de la petite localité, vit son propre fils attaché à ce troupeau de bestiaux. Furibond, il se précipite sur cet attelage honteux, et libère tout le monde. Il hurle à la cantonade : « si c'est cela que vous voulez apprendre à nos enfants dans vos écoles : ALLEZ VOUS EN, VOUS N'AVEZ RIEN A FAIRE CHEZ NOUS ! »

Tous les enfants furent délivrés ; à ce qu'on m'a dit, aucun de cette fournée n'a fréquenté l'école des droits de l'homme, tous sont restés bretonnants.

L'enfant tué par la violence de son instituteur. En voici une autre, terrible. La France réussit, sans trop de difficultés, à faire des instituteurs bretons, non des défenseurs des enfants, mais des complices, malgré eux. Ces braves gens n'étaient pas coupables. Les victimes, de longues années plus tard, en témoignent, avec indulgence : « *Ils n'étaient pas méchants ; ils avaient reçu des ordres ; ils croyaient agir pour notre bien* ». Ces instituteurs avaient tellement souffert eux-mêmes d'humiliations et de coups, du temps qu'ils fréquentaient l'école, qu'ils voulaient éviter à leurs élèves le même triste sort, les persuadant que c'était dans leur intérêt qu'on les traitait ainsi : vérifiez vous même par les films Youtube, nombreux sur la toile, ceux qui ont vécu cette époque vous le confirmeront. Et surtout, procurez-vous le livre écrit en par Claude le Du (Klaoa an Du, Histoire d'un interdit à l'école : la langue bretonne, Editions Hor Yezh, 1991), qui relate avec force détails ces horreurs barbares.

Cette année là se produisit un drame affreux. Un de ces petits malheureux ayant prononcé quelque phrases en breton, la langue interdite et maudite, le « maître » lui administra une gifle si forte qu'il le projeta sur le poêle de la classe. Il eut un traumatisme crânien, une hémorragie cérébrale, et mourut deux jours plus tard. Il n'y eut pas de poursuites, les parents s'écrasèrent : l'enfant avait été frappé pour son bien.

Les mœurs des droits de l'homme n'ont pas évolué : il y a peu de temps, dans des manifestations, de gilets jaunes, quelques mains ont été arrachées, quelques yeux ont été crevés. Madame Buzyn, ex ministre de la santé, est poursuivie pour avoir mis la vie des citoyens en danger, à l'occasion de la gestion de la crise du Covid. D'autres vont suivre, visant notamment Emmanuel Macron, et probablement Jean-Yves LE DRIAN de nombreuses plaintes ont été déposées par les victimes et les associations (nombreux articles sur ces plaintes dans Internet) Plus édifiant encore : Jean-Yves le Drian, ministre de la défense sous Hollande, ministre des affaires étrangères sous Macron, a interdit le drapeau breton dans des manifestations en Bretagne, à Sainte-Anne d'Auray et à Saint-Nazaire ! A Saint-Nazaire, la police a été appelée en renfort ; il y a eu des blessés. (Tapez dans internet : Le Drian, drapeau breton ; nombreux articles).

Il m'a été impossible de publier aucun de mes articles, depuis 20 ans, ni en France ni en Bretagne, sauf sur des blogs et des sites privés. Les merdias « bretons » ont été les pires. En revanche, de nombreux blogs privés ont publié mes travaux, ainsi que plusieurs pays étrangers.

Vola, en tout cas, qui vous donne une autre vision de ce que fut la bonne république des doigts de l'homme, avec la complicité d'extrémistes des partis de gauche, car seuls les catholiques m'ont ouvert leurs colonnes, même si je ne suis pas croyant moi-même.

«(A suivre).

LOUIS MELENNEC